

Extrait du « Guide pratique des TPE du spectacle vivant : organisation, ressources humaines et gestion »

Enjeux de la comptabilité

En France, les entreprises de services dont le chiffre d'affaires est inférieur à 230 000 € peuvent ne constituer qu'une comptabilité de trésorerie (encaissements - décaissements). Mais la tenue d'une comptabilité générale devient obligatoire dès qu'une demande de subvention est envisagée. La comptabilité de trésorerie ne permet pas de mesurer la performance de l'entreprise. En effet elle ne dit rien par exemple des dettes (dépenses engagées non encore payées) et des créances (clients n'ayant pas réglé leurs factures).

La comptabilité en partie double (synonyme de la comptabilité générale) permet d'aller beaucoup plus loin dans l'explication de la situation financière de l'entreprise, simultanément du point de vue de sa trésorerie et de son patrimoine. Elle est un outil permettant de connaître périodiquement le résultat de l'activité (produits – charges dans le compte de résultat) tout en déterminant le patrimoine (bilan : actif – passif) de l'entreprise. Par rapport à une comptabilité en partie simple, elle consiste, chaque fois qu'on inscrit une opération à se poser à la fois la question de la nature de la dépense et de l'origine des ressources permettant d'effectuer la dépense.

La période comptable s'appelle *l'exercice comptable*, c'est-à-dire une période pendant laquelle l'entreprise a exercé son activité et dont elle veut connaître le résultat. La période retenue est généralement l'année civile. A l'intérieur de l'exercice, il est possible d'établir des situations provisoires, par exemple mensuelles ou trimestrielles.

A la fin de l'exercice, le traitement comptable permet d'obtenir les deux documents fondamentaux de la comptabilité :

- le compte de résultat qui rend compte de l'activité au cours de l'exercice ;
- le bilan comptable qui constitue une photographie au dernier jour de l'exercice de ce que possède l'entreprise (actif : immeuble, mobilier, etc.) et des ressources de l'entreprise (passif : capital, emprunts, etc.).

La comptabilité générale permet notamment, pour les entreprises concernées, de déterminer le résultat fiscal. Pour celles-ci, la comptabilité est obligatoire et codifiée.

La comptabilité générale est un outil de gestion dont les données sont très souvent utilisées par les partenaires financiers ou les services de l'administration pour analyse et contrôle. Elle permet l'observation comparative (état des dettes, créances, trésorerie, volume d'affaires réalisées, résultats dégagés) et l'établissement de différents ratios significatifs des différents aspects de la gestion. Leur valeur probante est liée à l'application de règles constantes, légales et auditées (expert-comptable et/ou commissaire aux comptes).

Principes de base de la comptabilité générale en partie double : évaluer les flux

Tout acte économique d'une entreprise peut être assimilé à la mobilisation d'une ressource qu'on va employer à une fin particulière.

Le principe de base de la comptabilité générale en partie double part de ce constat : il consiste à enregistrer toutes les opérations comptables du double point de vue de la nature de la ressource mobilisée et de l'emploi qui en est fait, ou encore l'opération et sa contrepartie ; les deux colonnes qui en résultent s'appellent respectivement « débit » et « crédit » :

- Tout emploi (dépense) suppose une ressource, qui va s'inscrire au crédit du compte correspondant ;
- Il n'est pas de ressource qui ne trouve son emploi qui va s'inscrire au débit du compte correspondant ;
- Lors d'un enregistrement comptable le total des débits est donc toujours égal au total des crédits.

La comptabilité générale recense les échanges et transactions (aussi appelés flux) liés aux activités de l'entreprise tels que :

- la vente ou l'achat d'un service ;
- l'usure d'un décor ;
- l'engagement de rembourser un emprunt ou un achat ;
- de payer le personnel ;
- de payer les taxes et autres impositions.

Ce recensement systématique se fait à travers des écritures comptables inscrites dans l'ordre chronologique dans un tableau appelé journal.

Par exemple, pour un décor acheté 7 000 € et des projecteurs achetés 3 000 € et payés immédiatement 10 000 € par chèque de banque, on enregistre dans le journal l'écriture suivante :

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
...	Décor	7000 €	
...	Projecteurs	3000 €	
...	Banque		10000 €

On trouvera ci-après deux exemples de journaux d'une association du spectacle vivant.

MODÈLE DE JOURNAL DE BANQUE				
Jour	N° compte	Libellé écriture	Mouvement débit	Mouvement crédit
02/04/10	40100000	Chèque M. X / spectacle 31/03	40	
02/04/10	40100000	Chèque M. Y / spectacle 31/03	430	
02/04/10	40100000	Chèque M. Z / spectacle 31/03	430	
05/04/10	41100000	Rch orga X / spectacle 31/03		3500
15/04/10	40100000	Virement France Télécom	31,8	
20/04/10	40100000	Chèque SNCF / déplacem ^t artistes	1218	
25/04/10	41100000	Virement ville Y / subv. 2010		20000
26/04/10	58000000	Virement sur compte placement	12000	
29/04/10	40100000	Chèque bureautique X	231	
29/04/10	40100000	Chèque M. X / sal. 04/10	2300	
29/04/10	40100000	Chèque M. X / note de frais 04/10	104,3	
30/04/10	51200000	Centralisation avr. 10	23500	17175,1
30/04/10	51200000	Centralisation avr. 10		

Totaux	40675,1	40675,1
---------------	---------	---------

MODELE DE JOURNAL D'ACHAT				
Jour	N° compte	Libellé écriture	Mouvement débit	Mouvement crédit
01/04/10	40100000	Fa Assureur Xx		233,07
01/04/10	61600000	Fa Assureur Xx	233,07	
08/04/10	40100000	Note de frais Xx		104,3
08/04/10	62500000	Note de frais Xx	104,3	
15/04/10	40100000	Fa France télécom		31,8
15/04/10	44566000	Fa France télécom	5,21	
15/04/10	62600000	Fa France télécom	26,59	
18/04/10	40100000	Fa journal X / achat pub		550,16
18/04/10	44566000	Fa journal X / achat pub	90,16	
18/04/10	62300000	Fa journal X / achat pub	460	
20/04/10	40100000	Fa SNCF / déplacement artistes		1218
20/04/10	62500000	Fa SNCF / déplacement artistes	1218	
21/04/10	40100000	Fa bureautique X		231
21/04/10	60640000		231	
Totaux			2368,33	2368,33

Les lignes d'écriture du journal seront ensuite, informatiquement, triées par numéro de compte en débit et en crédit ce qui permettra de calculer à chaque moment le solde de chacun des comptes. Le document regroupant ces comptes s'appelle *le grand livre*.

Les soldes calculés sur le grand livre, dans l'ordre des numéros de comptes, seront reportés dans un document appelé *balance*. Comme toutes les écritures sont équilibrées, le total des soldes débiteurs et celui des soldes créditeurs sera également équilibré, d'où le terme de balance.

Attention :

Deux catégories de biens achetés par l'entreprise seront traitées différemment sur le plan comptable :

- les consommables (biens d'exploitation) : ce sont les biens qui seront consommés au cours de l'année pour son activité. Ils seront comptabilisés en charges (fournitures de bureau, partitions...)
- Les immobilisations (bien d'investissement) : ce sont les biens qui sont destinés à servir de façon durable à l'activité ou qui ont une valeur significative (décors, ordinateurs, projecteurs, instruments de musique...) Ils ont perdre chaque année une partie de leur valeur. Cette dépréciation sera comptabilisée par le biais de l'amortissement qui consiste à étaler de façon régulière le coût d'achat du matériel sur la durée de vie estimée de celui-ci. Il existe différentes techniques et règles d'amortissement, notamment en fonction de la nature des biens. Elles doivent absolument être respectées.

Documents annuels ou de synthèse

Lors de la clôture annuelle de l'exercice comptable, la comptabilité produit :

Le bilan : méthode statique (« la photographie »).

Il indique un état au dernier jour de l'exercice du patrimoine de l'entreprise.

Attention de ne pas confondre le patrimoine de l'entreprise (sa richesse) avec sa trésorerie (fonds disponibles en banque). Le patrimoine d'une entreprise correspond à l'ensemble de ses biens ainsi que de ces créances, déduction faite de ses dettes.

Après inventaire exhaustif, le bilan décrit séparément les éléments :

- d'actif :
 - les biens, ce que l'entreprise possède
 - les créances, ce qui est dû à l'entreprise
- de passif :
 - les capitaux propres, sa richesse/patrimoine
 - les dettes, ce que l'entreprise doit à un tiers

Le bilan regroupe les comptes de classe 1 à 5.

L'actif et le passif sont équilibrés (même montant).

Le compte de résultat : méthode dynamique (« le film ») qui enregistre des flux.

Il récapitule les charges et les produits de l'exercice.

Il regroupe les comptes de classe 6 et 7.

Le solde (le résultat) entre les charges et les produits représente le bénéfice ou la perte (On parle d'excédent ou de déficit pour les structures sous statut associatif).

On distingue 3 catégories de charges et de produits :

- les charges et produits d'exploitation liés à l'activité courante de l'entreprise,
 - Ex. de charges d'exploitation : salaires et charges sociales, loyers, frais de missions, frais de communication...
 - Ex. de produits d'exploitation : ventes de spectacles, subvention, billetterie...
- les charges et produits financiers liés à l'activité financière de l'entreprise :
 - Ex. de charges financières : intérêts versés pour les emprunts, agio bancaires...
 - Ex. de produits financiers : produits des placements...
- les charges et produits exceptionnels, à caractère inhabituel :
 - Ex. de charges exceptionnelles : régulation de charges de l'exercice précédent, vol, dégâts...
 - Ex. de produits exceptionnels : produits sur cession d'immobilisation...

Les annexes au bilan pour commenter et compléter l'information comptable, par exemple un compte de résultat détaillé, un tableau d'amortissement, les faits caractéristiques de l'exercice, les principes et méthodes comptables retenus, les engagements hors bilan...

Construire le budget de l'entreprise : quels moyens pour quel projet ?

Construire un budget nécessite d'être au clair sur le projet de l'entreprise et sur les moyens à mettre en œuvre pour le réaliser. Ce budget prévisionnel est le même que celui qui servira ensuite à suivre l'activité. S'appuyant sur le plan comptable associatif, le budget prévisionnel, sous la même forme et avec les mêmes subdivisions que le compte de résultat, permet en cours d'exécution de l'action, de suivre la progression des dépenses et des recettes et de s'assurer qu'on est bien dans le cadre des prévisions.

1/ Détermination des coûts

Que ce soit pour le budget prévisionnel global ou pour un budget ne concernant qu'une action ponctuelle, le principe de base sera le même : après avoir défini le plus précisément possible les objectifs, il est nécessaire de chiffrer poste par poste les dépenses (les charges : matériel, assurance, frais de personnels, location de véhicule de locaux...).

Pour évaluer les coûts, on peut aussi se renseigner auprès d'une entreprise ayant mené récemment le même type d'opération ou pratiquant la même activité.

- Attention à la différence qui existe entre le salaire versé à la personne (le salaire net) et les cotisations sociales qui lui sont attachées. Le tout représente le coût global du salaire. Ces cotisations représentent un salaire différé constitutif de la protection sociale du salarié (cotisations maladie, vieillesse, chômage, allocations familiales, accidents du travail, retraites complémentaires...).
- Les coûts salariaux représentent une part majoritaire des dépenses dans les budgets. Ils doivent être regardés avec une particulière vigilance.
- Rappel : la loi fixe les conditions dans lesquelles un employeur peut, ou pas, avoir recours à des CDD.
- Le choix d'un statut d'emploi ne doit pas s'envisager que sous l'angle de son coût : le fait d'avoir un directeur artistique, un administrateur... en CDI peut donner d'autres perspectives au projet d'entreprise. Il convient de prendre en compte l'ensemble des paramètres, permettant d'orienter le choix de l'un ou l'autre statut et tenir compte des obligations conventionnelles liées à la branche et aux accords collectifs.
- Les modalités d'organisation du travail et du temps de travail peuvent avoir un fort impact sur l'économie de l'entreprise. Dans les entreprises du spectacle le CDD est fréquemment utilisé. En fonction de l'augmentation de l'activité, il convient de procéder à l'analyse comparative des coûts et de l'organisation du temps de travail pour envisager de pérenniser l'emploi. Un même volume d'emploi pris en charge par plusieurs contrats en CDD pourrait l'être par une seule personne en CDI.

2/ Evaluation des recettes

Pour financer les activités prévues, au regard des dépenses prévisionnelles, on fait figurer les recettes escomptées. Etre réaliste, c'est ne pas préjuger d'un succès inespéré mais établir des estimations prudentes. Pour toute recette autre que les ventes (billetterie, produits dérivés...), il convient d'obtenir de la part des interlocuteurs un engagement formel. Le budget doit être équilibré en charges et en produits.

En cas de déficit prévisionnel il est impératif de :

- chercher d'autres ressources ;
- rediscuter collectivement du projet pour réajuster les objectifs ;
- examiner si les dépenses peuvent être réduites sans modifier le projet.

En cas d'excédent prévisionnel, on peut :

- revoir à la hausse les ambitions du projet ;
- affecter cet excédent prévisionnel à une destination particulière (constitution de réserve, investissement, placement, provisions diverses...)